



CONVENTION
Règlement spécifique
Championnat de France de Voile
« Classiques » Tour HC16 2009

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La **Fédération Française de Voile (FFVoile)**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 17, rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS,
Représentée par son Président, **Monsieur Jean Pierre CHAMPION**, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée la **FFVoile**

D'une part,

Et

L'Association France Hobie Cat 16, association régie par la loi de 1901, représentée par son Président, **Monsieur Loïc FEQUET**, dûment habilité aux fins des présentes, dont le siège est, rue de Barouillet 35800 SAINT LUNAIRE et la société **Hobie Cat Europe**, représentée par son Président Directeur Général, **Monsieur Jean François COLLET**, dûment habilité aux fins des présentes, dont le siège est Zone Industrielle Toulon Est BP 250 83078 TOULON cedex 9.

Ci-après dénommée **AFHC et Hobie Cat Europe**

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. TEXTES

Le **Championnat de France de Voile « Classiques » Tour de la Classe HC16** est régi par le Règlement des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour et la présente convention qui vaut règlement spécifique. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable de la **FFVoile**.
Le Règlement des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour est joint à la présente.

2. CALENDRIER

Conformément au Règlement, le Championnat de France de Voile « Classiques » Tour HC16 comporte 2 étapes.

Étapes 2009

Nom des étapes	Dates	Club	Lieu	Coef.
Le National	8-10 mai 09	YC Six fours	Six Fours	Coef.1,5
Grand Prix de l'Armistice	7 et 8 nov 09	CV Bordeaux	Maubuisson	Coef.1





3. ATTRIBUTION DU TITRE

Sera déclaré CHAMPION DE FRANCE DE VOILE CATAMARAN HC16 OPEN (masculin, mixte ou féminin) :

L'équipage constitué qui aura obtenu le plus petit nombre de points au classement réalisé selon les articles VI et VII du Règlement du Championnat de France de Voile « Classiques » Tour et prenant en compte les coefficients définis pour chaque étape à l'article 2 de cette convention.

L'article VI 1. a. sera appliqué (2 étapes prises en compte sur les deux inscrites au Championnat de France de Voile « Classiques » Tour).

4. DOTATION EN PRIX

Les 3 premiers équipages se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze.

La proclamation des résultats et la remise des médailles se feront au siège de la FFVoile au moment du salon nautique.

La société Hobie Cat Europe s'engage à doter les trois premiers équipages du Championnat de France de Voile « Classiques » Tour HC16 par les lots suivants :

1^{er} équipage et Champions de France : Une grand voile et un foc de HC16

2^{ème} équipage et Vice Champions de France : Un spi de HC16

3^{ème} équipage du Championnat de France : Un foc de HC16

Fait en trois exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

A Paris, le

Pour l'**AFHC**

Loïc FEQUET (*)

Pour la **FFVoile**

Jean-Pierre CHAMPION (*)

Pour **Hobie Cat Europe**

Jean François COLLET(*)

(*) Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

03/02/2009

2/2

Partenaire Média FFVoile

